POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2017

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2017

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 27 Janvier 2016 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, comprenant le bilan au 31 Mars 2017, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 70.716.316 dinars et une somme distribuable de la période allant du 1^{er} Janvier 2017 au 31 Mars 2017 de 601.205 dinars.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2017 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Nous attirons l'attention sur la Note ${f N}^{\circ}$ 3-12 des Etats Financiers dont le contenu indique que, par

référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale

(DGELF) n°230 du 04 Janvier 2017, la charge encourue par la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi N° 2016-78 du

17 Décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 et dont le montant s'élève à 184 662

dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée,

par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de

ce point.

La charge encourue jusqu'au 31 Mars 2017 est de 45.533 Dinars.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT des

normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif

promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001

portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

Nous n'avons pas pu vérifier la conformité de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT par rapport

au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en raison de l'indisponibilité d'informations sur les

émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs.

En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10%

d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des

collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.

Tunis, le 28 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

Samir LABIDI

BILAN

au 31 Mars 2017

(Unité : 1000 TND)

	Notes	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
ACTIF				
AC 1 - Portefeuille – titres	3-1	51 902,567	39 186,616	46 052,719
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		3 506,872	2 224,744	725,541
b - Obligations et Valeurs assimiléesc - Autres Valeurs		48 395,695 -	36 961,872 -	45 327,178 -
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		18 813,749	21 775,515	12 597,860
a - Placement monétaires	3-3	10 366,620	7 968,753	8 825,557
b – Disponibilités	3-11	8 447,129	13 806,762	3 772,303
AC 3 - Créances d'exploitation		_	_	_
AC 4 - Autres actifs		- -	-	-
7.6 1 7.dillos dello				
TOTAL ACTIF		70 716,316	60 962,131	58 650,579
PASSIF				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	134,090	119,292	140,671
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	96,540	22,842	38,332
TOTAL PASSIF		230,630	142,134	179,003
ACTIF NET				
CP 1 –Capital	3-5	67 240,608	58 027,050	56 258,341
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	3 245,078	2 792,947	2 213,235
a - Sommes distrib.des exercices antérieurs		2 643,873	2 281,882	0,463
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		601,205	511,065	2 212,772
ACTIF NET		70 485,686	60 819,997	58 471,576
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		70 716,316	60 962,131	58 650,579
TOTALI AGGILLI AGTIL INLI		70 7 10,310	00 302,131	30 030,37 3

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2017 (Unité: 1000 TND)

		Période du 01/01/2017 Au	Période du 01/01/2016 Au	Période du 01/01/2016 Au
	Notes	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
PR 1 - Revenus du portefeuille – titres	3-2	569,176	438,702	2 038,657
a - Dividendes		-	-	98,329
 b - Revenus des obligations et valeurs assimilés 		569,176	438,702	1 940,328
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-
PR 2 - Revenus des placements monétaires	3-4	190,482	179,201	1 090,812
TOTAL DES REVENUS DES PLACEM	ENTS	759,658	617,903	3 129,469
CH 1 - Charges de gestion des placements	3-9	134,090	119,292	549,169
REVENU NET DES PLACEMENTS		625,568	498,611	2 580,300
PR 3 - Autres produits		-	-	-
CH 2 - Autres charges	3-10	77,397	22,652	118,138
RESULTAT D'EXPLOITATION		548,171	475,959	2 462,162
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		53,034	35,106	- 249,390
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PE	RIODE	601,205	511,065	2 212,772
PR 4 - Régularisation du résultat				
d'exploitation (annulation)		-53,034	- 35,106	249,390
 Variation des +/- values potentielles sur titres 		6,762	18,606	- 14,412
 * +/- values réalisées sur cession des titres 		25,940	8,185	7,758
* Frais de négociation de titres		-	-	
RESULTAT NET DE LA PERIODE		580,873	502,750	2 455,508

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01er Janvier au 31 Mars 2017

(Unité : 1000 TND)

	Période du	Période du	Période du
	01/01/2017	01/01/2016	01/01/2016
	Au	Au	Au
AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
des opérations d'exploitation			
a - Résultat d'exploitation	548,171	475,959	2 462,162
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	6,762	18,606	- 14,412
c - +/- values réalisées sur cession de titres	25,940	8,185	7,758
d - Frais de négociation de titres	-	-	-
AN 2 - Distribution des dividendes	-	-	2 446,004
AN 3 -Transaction sur le capital			
a – Souscriptions	18 099,528	14 883,697	47 611,500
* Capital	17 315,500	14 263,100	46 052,000
* Régularisation des sommes non distrib	6,080	4,710	- 2,346
* Régularisations des sommes distrib	777,948	615,887	1 561,846
b – Rachats	6 666,290	4 234,855	38 817,833
* Capital	6 369,200	4 054,200	37 577,400
* Régularisation des sommes non distrib	2,815	1,576	- 4,516
* Régularisation des sommes distrib	294,275	179,079	1 244,949
VARIATION DE L'ACTIF NET	12 014,111	11 151,592	8 803,171
AN 4 - Actif Net			
a - En début de période	58 471,576	49 668,404	49 668,404
b - En fin de période	70 485,686	60 819,997	58 471,576
AN 5 - Nombre d'actions			
a - En début de période (mille actions)	562,577	477,831	477,831
b - En fin de période (mille actions)	672,040	579,920	562,577
VALEUR LIQUIDATIVE DEBUT DE PERIODE (EN DINAR)	103,935	103,946	103,946
VALEUR LIQUIDATIVE FIN DE PERIODE (EN DINAR)	104,883	104,877	103,935
TAUX DE RENDEMENT	0,91%	0,90%	3,77%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 31/03/2017 (Unité Dinars Tunisiens)

1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31/03/2017** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont comptabilisées en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon.

2-2 Evaluation des placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs assimilés sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transaction ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions du marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilés de la Société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 Mars 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus au moins valus potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparait également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3 - 1 Note sur le portefeuille - titre

Le solde de ce poste s'élève au **31-03-2017** à **51.902.567** Dinars. L'état du portefeuille titre se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31-03-2017	% Actif	% Actif	Note / Garantie
Titres émis par le Trésor	14.200	14.200.000	14.338.646	20,28%	20,34%	
BTA 5,5% octobre 2018	5.000	5.000.000	5.066.197	7,16%	7,19%	
BTA 5,50% mars 2019	9.200	9.200.000	9.272.449	13,11%	13,16%	
Titres émis par des sociétés	471.000	33.363.142	34.057.049	48,16%	48,32%	
AMEN BANK.2011-1	20.000	1.000.000	1.025.002	1,45%	1,45%	-
AMEN BANK.SUB 2009 (A)	5.000	266.550	272.377	0,39%	0,39%	-
EO ATL 2013-1	20.000	1.600.000	1.682.032	2,38%	2,39%	BBB.
EO ATL 2013-2	5.000	400.000	408.648	0,58%	0,58%	BBB.
ATTIJARI BANK 2010	13.000	185.692	187.272	0,26%	0,27%	-
BH 2009	5.000	307.500	310.750	0,44%	0,44%	BBB-
BH 2013-1 FIXE 6.8%	10.000	571.000	594.573	0,84%	0,84%	BBB-
BH.2013-1VAR TMM+1.8%	10.000	571.000	591.988	0,84%	0,84%	BBB-
CHO 2009	2.000	75.000	75.787	0,11%	0,11%	BIAT
MEUBLATEX INDUSTRIES 2010(A)	4.000	80.000	83.219	0,12%	0,12%	A.BANK
STB 2010-1 (B)	10.000	533.100	533.657	0,75%	0,76%	-
STB SUB 2011	30.000	856.500	863.829	1,22%	1,23%	-
TUNISIE LEASING 2012-2	20.000	400.000	404.198	0,57%	0,57%	BBB+
EO MODERN LEASING 2012	25.000	1.500.000	1.508.975	2,13%	2,14%	BBB
UIB 2011-1 catégorie B	20.000	1.500.000	1.545.153	2,19%	2,19%	-
EO UIB 2012-1	20.000	856.800	866.383	1,23%	1,23%	-
AIL 2013-1	15.000	600.000	628.077	0,89%	0,89%	A+
UBCI 2013-1	10.000	800.000	836.366	1,18%	1,19%	-
CIL 2014/2	5.000	300.000	303.048	0,43%	0,43%	BBB-
TUNISIE FACTORING 2014-1	10.000	600.000	607.596	0,86%	0,86%	BBB.

Désignation du titre	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31-03-2017	% Actif	% Actif net	Note / Garantie
Hannibal LEASE 2015-1	2.000	160.000	169.073	0,24%	0,24%	BB.
Hannibal LEASE SUB 2015-1	5.000	400.000	408.596	0,58%	0,58%	В
ATTIJARI BANK SUB 2015	15.000	1.200.000	1.229.778	1,74%	1,74%	-
Hannibal LEASE 2015-2	5.000	400.000	400.268	0,57%	0,57%	BB
CIL 2016/1	10.000	1.000.000	1.052.603	1,49%	1,49%	BBB-
ATL 2015-2	10.000	800.000	804.603	1,14%	1,14%	BBB
UNIFACTOR 2015	5.000	400.000	402.073	0,57%	0,57%	BB
HANNIBAL LEASE 2016-1	10.000	1.000.000	1.046.445	1,48%	1,48%	BB
ATL 2016-1	10.000	1.000.000	1.045.699	1,48%	1,48%	BBB
ATTIJARI LEASING 2016-1	10.000	1.000.000	1.041.260	1,47%	1,48%	BB+
AMEN BANK SUB 2016-1	20.000	2.000.000	2.043.068	2,89%	2,90%	-
Hannibal LEASE 2016-2	20.000	2.000.000	2.042.670	2,89%	2,90%	BB
TUNISIE LEASING SUB 2016	10.000	1.000.000	1.005.164	1,42%	1,43%	BB+
EO BTE 2016	10.000	1.000.000	1.010.705	1,43%	1,43%	-
UIB SUB 2016	10.000	1.000.000	1.013.786	1,43%	1,44%	-
TUNISIE LEASING 2017/1	20.000	2.000.000	2.001.368	2,83%	2,84%	BBB+
BNA SUB 2017-1	10.000	1.000.000	1.000.662	1,42%	1,42%	-
AMEN BANK SUB 2017-1	10.000	1.000.000	1.000.662	1,42%	1,42%	-
ATTIJARI LEASING 2016-2	20.000	2.000.000	2.009.636	2,84%	2,85%	BB+
TITRES OPCVM	33.767	3.492.875	3.506.872	4,96%	4,98%	
SICAV BH OBLIGATAIRE	33.767	3.492.875	3.506.872	4,96%	4,98%	-
Total du portefeuille-titres.		51.056.017	51.902.567	73,40%	73,64%	

La valeur des BTA au 31/03/2017 inclus le reliquat de la décote à amortir pour une valeur de 12.287 Dinars.

Les sorties du portefeuille-titres qui ont été enregistrées pendant la période allant du **01-01-2017** au **31-03-2017**, concernent les remboursements des obligations de société échues et qui s'élèvent à un total de **2.566.918** Dinars.

Les entrées du portefeuille pour la même période concernent les souscriptions des obligations qui s'élèvent à un total de **6.000.000** Dinars.

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres:

Les revenus du portefeuille titres totalisent **569.176 DT** pour la période allant du **01-01-2017** au **31-03-2017**, et se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Du 01/01/2016 au 31/03/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus des BTA	156.275	155.775	626.515
Revenues des titres OPCVM	-	-	98.329
Revenus des obligations	412.901	282.927	1.313.813
Total	569.176	438.702	2.038.657

3-3 Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au **31-03-2017** à **10.366.620 DT** se détaillant comme suit:

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% actif	Emetteur
CD130117/130417 ML (7,20% 90J)	1.478.782	1.497.171	2,12%	MODERN LEASING
CD180117/180417 ML (7,20% 90J)	2.464.637	2.493.320	3,53%	MODERN LEASING
CD210317/190617 UNION FACTORING (7,25% 90J)	1.971.516	1.974.997	2,79%	UNION FACTORING
CD280317/070417 BH (5,29% 10J)	1.498.239	1.498.944	2,12%	BH
CD011116/271017 HL (7,55% 360J)	2.831.520	2.902.188	4,10%	HANNIBAL LEASE
Total	10.244.694	10.366.620	14,66%	

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste totalise pour la période allant du 01-01-2017 au 31-03-2017 un montant de 190.482 DT et représente le montant des intérêts courus sur les certificats de dépôt et les placements à terme :

Désignation	Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Du 01/01/2016 au 31/03/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Intérêts des placements à termes	8.246	7.162	289.837
Intérêts des billets de trésoreries	-	-	-
Intérêts des certificats de dépôts	182.236	172.039	800.975
Total	190.482	179.201	1.090.812

3-5 Note sur le capital:

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2017 au 31-03-2017 ainsi que les mouvements sur le capital au cours la période comparative allant du 01-01-2016 au 31-03-2016 se détaillent ainsi :

Libellé	2017	2016
Capital au 1er Janvier		
Montant	56.258.341	47.788.224
Nombre d'actions	562.577	477.831
Nombre d'actionnaires	652	596
Souscriptions réalisées		
Montant (nominal)	17.315.500	14.263.100
Régul des sommes non distribuables	6.080	4.710
Nombre d'actions émises	173.155	142.631
Rachats effectués		
Montant (nominal)	6.369.200	4.054.200
Régul des sommes non distribuables	2.815	1.576
Nombre d'actions rachetées	63.692	40.542
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	6.762	18.606

Plus ou moins values réalisés sur cession de titres	25.940	8.185
Frais de négociation de titres	-	-
Capital au 31 Mars		
Montant	67.240.608	58.027.050
Nombre d'actions	672.040	579.920
Nombre d'actionnaires	658	603

3-6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice encours et des exercices antérieurs augmentés et/ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachats Le solde de ce poste se détaille au **31-03-2017** comme sui :

Désignation	Résultat d'exploitation	Régularisation	Somme distribuable
Sommes distribuables exercice antérieur (Report à nouveau)	2.213.234	430.639	2.643.873
Sommes distribuables exercice en cours	548.171	53.034	601.205
Total	2.761.405	483.673	3.245.078

3-7 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2017 à 134.090 DT et se détaille comme suit:

Désignation	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Rémunération du gestionnaire à payer	23.663	21.052	24.824
Rémunération du distributeur à payer	110.427	98.240	115.847
Total	134.090	119.292	140.671

3-8 Autres créditeurs divers:

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2017 à 96.540 DT et se détaille comme suit:

Désignation	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Etat retenues à la source	-	84	-
Honoraires du commissaire aux comptes	21.248	18.703	17.330
Redevances CMF à régler	5.724	4.904	5.357
Autres charges AGO amortis*	3.579	- 1.567	-
TCL à payer	594	520	645
Jetons de présence	19.862	198	15.000
Contribution Exceptionnelle**	45.533	-	-
Total	96.540	22.842	38.332

^{*} L'abonnement des charges d'AGO au 31/03/2016 fait ressortir un solde de 1 400 Dinars. Les frais réellement engagés au 31/03/2016 sont de l'ordre de 2 967 Dinars.

Le solde créditeur correspond aux frais réellement alloués non encore constatés parmi les charges.

^{**} Cf. note 3-12

3-9 Charge de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur calculées conformément aux dispositions des conventions conclues par la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT »

La gestion de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » est confiée à l'établissement gestionnaire BH INVEST (ex SIFIB BH) Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien

La banque de l'Habitat assure les fonctions de dépositaire pour la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la SICAV En contrepartie de ses services, la banque de l'Habitat perçoit une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire

L'Office Nationale des Postes est désigné distributeur de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » Il est tenu d'assurer l'encaissement des montants des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des montants des rachats aux actionnaires sortants. Le distributeur perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien

Le solde de ce poste s'élève pour la période du **01-01-2017** au **31-03-2017** à **134.090 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Du 01/01/2016 au 31/03/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	23.663	21.052	96.912
Rémunération du distributeur	110.427	98.240	452.257
Total	134.090	119.292	549.169

3-10 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, la TCL ainsi que l'impôt et taxes et versements assimilés, ainsi que la contribution conjoncturelle exceptionnelle. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01-01-2017 au 31-03-2017 à 77.397 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Du 01/01/2016 au 31/03/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Redevances CMF	15.775	14.034	64.608
Honoraires du commissaire aux comptes	5.598	5.660	22.765
Autres charges AGO amortis	3.807	1.400	7.931
T CL	1.821	1.360	7.834
Jetons de présence	4.863	198	15.000
Contribution conjoncturelle*	45.533	-	-
Total	77.397	22.652	118.138

^{*} Cf. note 3-12

3-11 Disponibilités:

Ce poste enregistre les placements à termes, les dépôts à vue au niveau du compte courant, ainsi que les sommes à l'encaissement Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2017 à 8.447.129 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Dépôts à vue	3.441.397	13.806.762	3.772.303
Placements à terme	5.005.732	-	-
Total	8.447.129	13.806.762	3.772.303

3-12 Evénements exceptionnels:

Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'ETAT

L'article 48 de la loi N° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant loi de finance pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n°230 du 04 Janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5 %), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 184.662 D, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait-être payée au Trésor Public à la fin de cet exercice.

La charge encourue jusqu'au 31 Mars 2017 est de 45.533 Dinars.